



Remboursement 100 pour 100 santé

Par AM74

Bonjour,

Suite a des soins dentaire reconnue par la CPAM, mon assurance complémentaire ma remboursé que 50 % du montant et le médecin consultant de l assurance ne veut rien savoir ,malgré plusieurs lettre de mon chirurgien dentiste lui expliquant, que malgré sont refus il ont l'obligation de règlement vu l'accord de la CPAM.

Pourriez-vous m'informer sur la procédure à suivre.

Merci.

Par chaber

Bonjour

Votre dentiste a-t-il établi un devis que vous avez soumis à votre mutuelle?

<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/rembourse/soins-protheses-dentaires-optique-audition/soins-dentaires-comprendre-le-100-sante>